

LE SNFOLC EXIGE LA LEVÉE IMMÉDIATE DES POURSUITES À L'ENCONTRE DE NOTRE CAMARADE DU SNUDI-FO DE L'HÉRAULT, SABINE RAYNAUD

Le SNUDI-FO, la FNEC de l'Hérault, nous informent que notre camarade Sabine Raynaud, est convoquée au tribunal le 1^{er} décembre pour « dissimulation du visage lors d'une manifestation et entrave à la circulation ».

Le SNUDI-FO 34 explique : « Les faits se sont déroulés au moment d'une mobilisation des Gilets Jaunes au cours de laquelle elle a distribué des tracts contre la loi dite « pour une école de la confiance » de Blanquer à un péage.

Elle portait sur sa bouche un bâillon pour matérialiser l'article 1er de la loi, qui remet en cause la liberté d'expression des personnels. Pour cela, elle risque à la fois des peines de prison (un an et deux ans) et une amende (4 500 et 15 000 euros).»

Ces faits nous parviennent dans une situation où le gouvernement accentue la répression contre les syndicalistes, les jeunes et plus généralement tous ceux qui s'opposent aux mesures gouvernementales et qui, dans le cadre de l'Etat d'urgence, multiplie les décisions autoritaires remettant en cause les libertés individuelles et collectives.

C'est par exemple le cas de la loi « sécurité globale » contre laquelle des milliers manifestent actuellement en France.

Le SNFOLC dont le Conseil Syndical National vient de se tenir les 25 et 26 novembre appelle à « multiplier les prises de position à tous les niveaux en défense des libertés individuelles et collectives, du droit syndical, de la

défense des personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires. Le CSN exige la levée des sanctions contre les 4 de Melle et l'arrêt des poursuites contre les 3 du lycée Mauriac, et contre la camarade Sabine Raynaud, militante du SNUDI FO 34 »

Cette escalade de mesures répressives doit cesser au plus vite.

Montreuil, le 26 novembre 2020



Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, apporte son soutien à Sabine Raynaud. Il invite tous les syndicats départementaux à lui apporter son soutien.